



Vide Grenier Centre Commercial l'Esplanade Dimanche 27 avril 2014

- ART 1 :** Le vide grenier est organisée par l'association des commerçants du centre commercial « L'Esplanade » Place du chapeau de gendarme à ANGERS. Il est destiné à la transaction entre particuliers, toute personne considérée comme Professionnelle sera exclue immédiatement de la zone d'exposition.
- ART 2 :** Il se déroulera à **ANGERS le dimanche 27 AVRIL 2014**. L'accès sera gratuit pour les visiteurs de **9 H à 18 H**.
- ART 3 :** Les exposants pourront s'installer à partir de **6h30 du matin**, évacuation des véhicules à **8H30 maxi**. Aucun accès de véhicule ne sera possible ultérieurement.
- ART 4 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls, les organisateurs ne pourront être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations y compris par cas fortuit ou force majeure. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manutention, leur installation avant, pendant ou après l'exposition. Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.
- ART 5 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers, contributions ou envers leurs clients.
- ART 6 :** En dehors des emplacements réservés, il sera interdit d'ajouter des tables ou autres.
- ART 7 :** Les emplacements (place de parking de 2.40x 4.80) seront attribués par une place minimum et selon la disponibilité au moment de la réservation, à raison de 9 euros la place (Petit déjeuner offert : un café et un croissant). Pour des raisons de sécurité, les véhicules des exposants doivent être stationnés à l'extérieur de la manifestation. Les emplacements seront attribués par nos soins pas de réservation préalable. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit. Il sera interdit de sous-louer son emplacement. Les exposants devront laisser leur stand dans le meilleur état de propreté possible. En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué. Chaque exposant fournira ses tables, tréteaux, matériel d'exposition, stand couvert si besoin etc. ...
- ART 8 :** **Votre badge d'entrée** vous sera envoyé par la poste dans les 15 jours après inscription pour décharger votre véhicule à proximité de votre stand.
- ART 9 :** En cas de force majeure (sauf météo) entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
- ART 10 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre, la moralité de l'exposition ou activité professionnelle (ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition ainsi que le matériel fourni.
- ART 11 :** Suite au décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 – art.3 de l'article R 321-9 du code pénal, tout participant doit attester sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature en cours de l'année civile et ne pas être professionnel.
- ART 12 :** Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.
- ART 13 :** Tout stand non occupé à 8 heures sera cédé à un autre exposant sans qu'il puisse en faire la réclamation. L'exposant est tenu d'avoir une présence sur tout son stand toute la durée de la manifestation.
- ART 14 :** Joindre une photocopie de la carte d'identité pour tous les exposants.
- ART 15 :** Le retour du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.
- ART 16 :** A tout moment de la journée vous devez pouvoir présenter aux membres de l'association votre badge exposant, merci de toujours l'avoir sur votre emplacement.

BULLETIN D'INSCRIPTION A REMPLIR, DECOUPER ET A RETOURNER A

Association des commerçants de l'Esplanade

Vide grenier 2014-Cr Photo

Place du Chapeau de Gendarme 49000 ANGERS

E-mail. : lesplanade49@gmail.com

Je m'inscris pour le Vide grenier de L'Esplanade du Dimanche 27 Avril 2014, j'ai pris connaissance du règlement que je conserve. A remplir obligatoirement *

NOM *

Prénom*

Adresse * **CP*** **Ville ***

Tél. : **E-mail. :** *

***adresse postale et E-mail obligatoire pour envoi postal du badge exposant et confirmation d'inscription.**

N° de la pièce d'identité * **Délivrée par la (sous) Préfecture de**

*****

Date de délivrance * **Département ***

Je déclare sur l'honneur de pas avoir exposé à 2 autres brocantes, vide-greniers dans l'année civile en cours et ne pas être professionnel, j'accepte le règlement.

Date et Signature (obligatoire)*

Réservation de place x 9 Euros =€. (Petit déjeuner offert : un café et un croissant)

* Joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'ACR l'Esplanade avec photocopie de votre pièce d'identité.

***Tout bulletin incomplet, non accompagné du règlement et de la photocopie de la pièce d'identité ne sera pris en compte.**